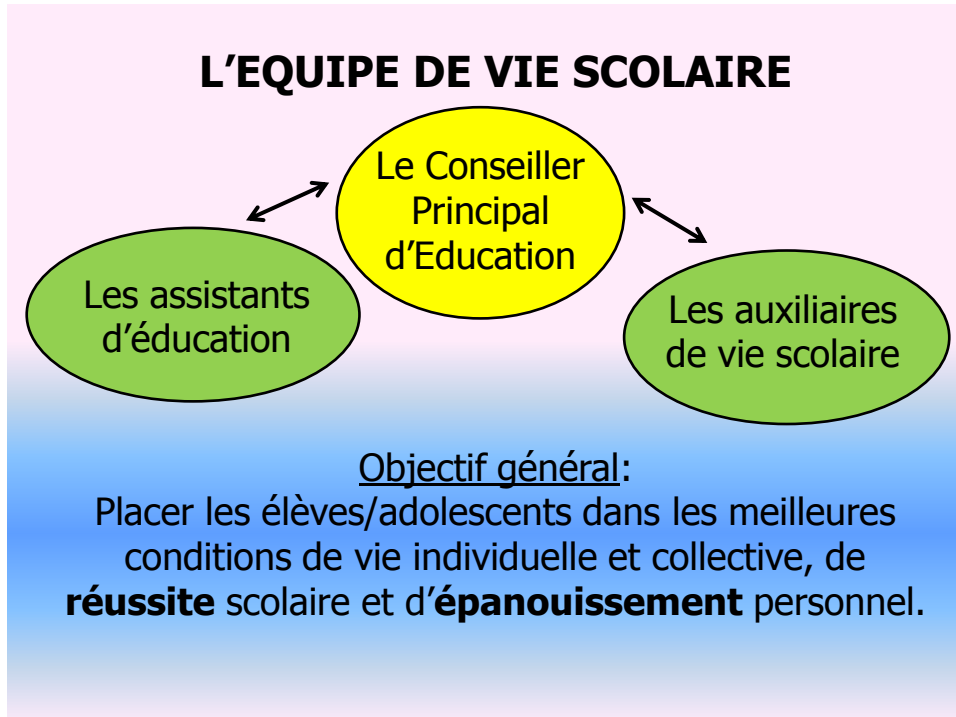


## L'ÉQUIPE DE VIE SCOLAIRE

L'équipe de vie scolaire est organisée et dirigée par M.AVRILLAULT, le Conseiller Principal d'Education, avec la collaboration d'une équipe de 11 assistants d'éducation et de 7 auxiliaires de vie scolaire.



## L'ACTION DE L'ÉQUIPE DE VIE SCOLAIRE

- Accueillir et renseigner les élèves et leurs représentants
- Contrôler les entrées et les sorties
- Contrôler les absences et les retards
- Surveiller les élèves sur leurs temps libres
- Etre à l'écoute des besoins des élèves et les conseiller
- Expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement

## LES REGIMES DE SORTIE

A chaque début d'année scolaire, il est demandé aux responsables légaux de choisir un régime de sortie à leur(s) enfant(s). C'est sur ce choix que l'équipe de vie scolaire se base pour contrôler les entrées et sorties de l'ensemble des élèves à toutes les heures de la journée. Le régime figure sur le verso du carnet de liaison qui doit être présenté à toutes les entrées et sorties de l'établissement.

*Les entrées et sorties*

REGIME 1 (surveillé)	REGIME 2 (semi-libre)	REGIME 3 (libre)
L'élève est présent au collège de 8h00 à 16h35	L'élève est tenu de suivre strictement l'emploi du temps de sa classe et ne peut pas être libéré en cas d'absence de professeur	L'élève est tenu de suivre l'emploi du temps de sa classe mais peut éventuellement quitter plus tôt en cas d'absence de professeur

Il est possible de changer de régime de sortie en cours d'année. Pour cela, il suffit que les responsables légaux de l'élève fassent parvenir au collège un écrit signé demandant le changement de régime.